DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi - Economie - Innovation et enseignement supérieur CG/CL
N° 2020-D- 12

BAIL DEROGATOIRE AVEC L'ASSOCIATION REGIE URBAINE - VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES : AVENANT N°1

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,

- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président modifiée,

- VU, l'arrêté n°80 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur André BONICHON en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

- VU, la décision n°27 du 25 janvier 2018 approuvant le bail dérogatoire passé avec l'Association Régie Urbaine pour la location des cellules 1 et 2 du village d'entreprises Les Molines,

DECIDE

Article 1er – Est approuvé l'avenant n°1 au bail passé avec l'Association Régie Urbaine (ARU), dont le siège social est situé 10 rue Louise de Marillac à Angoulême, pour la location des cellules 1 et 2 du village d'entreprises Les Molines.

Article 2 – Les termes de l'article 2 sont remplacés par les dispositions suivantes :
« Le présent bail dérogatoire est consenti à l'occupant qui l'accepte à compter du 15 janvier 2018 jusqu'à ce que sa période de test du marché local soit achevée.
Toutefois, le Preneur pourra à tout instant mettre fin à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 2 mois.
Celui-ci pourra être renouvelé une fois par avenant mais ne pourra se poursuivre au-delà du 14 janvier 2021. »

Article 3 – Les autres articles du bail demeurent inchangés et applicables.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 29 janvier 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **29/01/2020**
Publié ou notifié,
Le **29/01/2020**